

MEMO DES CONGOLAIS RWANDOPHONES A QUI DE DROIT

PROCESSUS DE REUNIFICATION DE LA RDC: AUCUNE CHANCE D'ABOUTIR SANS LA RECONNAISSANCE DU DROIT DE TOUS LES CONGOLAIS A L'EGALITE DES DROITS.

I. L'EXCLUSION: TOUJOURS VIVACE, TOUJOURS TENACE.

01. «Wetu, Wetu, Congolais ! Wetu, Wetu, Congolais!» (Voici le nôtre, le nôtre, le Congolais!)

- Nous sommes lundi 19 janvier 2004, sur le coup de 12h00, heure de Goma. Au chef-lieu de la Province du Nord Kivu, le stade de l'Unité a fait le plein pour l'installation officielle du nouveau Commandant de la 8ème Région Militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), le Général de Brigade Obedi RWIBASIRA, par le Général de Division Sylvain BUKI, Chef d'Etat-Major de la Force Terrestre. La mise en place terminée, commence à intervalles de 5 minutes, le ballet des véhicules où ont pris place les personnalités qui ont droit aux honneurs militaires: d'abord le Général de Brigade MUFU KIYANA Vindicien, Commandant en Second de la 8ème Région Militaire issu de la composante gouvernement. En l'absence d'un Titulaire, il assumait jusque-là l'intérim. Quelques jours plus tôt, plus de 200.000 USD (deux cents mille dollars américains) destinés à la paie des militaires avaient «disparu» (?) de ses malles entreposées - on se demande pourquoi - dans sa chambre d'hôtel d'un établissement de la place. Mis en résidence surveillée sur ordre du Chef de l'Etat-Major de la Force Terrestre, il avait été libéré 48 heures plus tard, sur contre-ordre du Chef d'Etat Major Général.

- «Wetu, Wetu, Congolais»! est pourtant le cri de ralliement qui fuse des tribunes pour l'accueillir, proféré par un groupe d'excités manifestement préparés à cet effet. Et le Général MUFU ne boude pas son plaisir, bien au contraire, il lève triomphalement les deux bras vers ses admirateurs de circonstance. C'est le même cri qui accueille le Général BUKI. En effet, lorsque le Général Buki remet l'étendard de commandement au Général OBEDI, on entend très distinctement le même groupuscule apostropher ce dernier: «Ne l'emportez pas chez vous au Rwanda».

02. Quelques jours plus tôt, le 31 décembre 2003, en adressant les vœux de Nouvel An à ses administrés, le Gouverneur SERUFULI avait déploré, comme par prémonition, que «dans le domaine de la cohabitation pacifique entre nos communautés, nous constatons que certains leaders communautaires ne comprennent pas encore l'optique dans laquelle nous sommes engagés: celle de l'inclusivité, du respect des droits humains et des droits de citoyenneté pour l'ensemble des Congolais. Une telle vision est la condition même de survie de notre nation et de notre développement intégral. Certains parmi nos compatriotes pensent encore qu'il y a des vrais Congolais et de sous-Congolais. Une partie non négligeable des ONG et de la «Société civile» provinciale ainsi que certains médias, théoriquement indépendants et censés s'impliquer dans la pacification et le développement, restent encore fortement influencés par des considérations tribales et politiciennes dans leur travail quotidien. Ils doivent comprendre que désormais tous les Congolais ont droit aux droits, et qu'aucune partie des Congolais ne peut évoluer au détriment des autres. Il faudra qu'ils se mettent au diapason de la

réunification et de la réconciliation, et respectent leur déontologie. Nous attendons d'eux une contribution saine et constructive».

03. Le Gouverneur du Nord-Kivu avait à l'esprit le fait qu'un certain nombre de Congolais demeurent persuadés qu'être congolais tient uniquement à la morphologie corporelle. En effet, voici quelques semaines, Me Moïse NYARUGABO, président du groupe parlementaire RCD à l'Assemblée Nationale, se trouvait sur le plateau d'une télé de Kinshasa où il débattait avec trois autres politiciens congolais qu'en toute bonne foi, il considérait comme des compatriotes. Soudain, sur la question de la nationalité, l'un d'eux l'interpella ainsi: «Moïse, en quoi es-tu Congolais? Regarde moi et regarde les deux autres ici présents. Nous, on se ressemble, on a le même nez, la même tête, le même phénotype. Est-ce que tu nous ressembles, toi ? Non, tu n'es pas Congolais» !

04. A Kinshasa, toujours, vers la mi-novembre: six énormes banderoles publicitaires sont déployées tout le long du Boulevard du 30 juin et vantent un « Album RWAKABUBA » qui semble être une nouveauté musicale. Recherches faites, sur l'«Album» en question est gravée une chanson rythmée par le refrain suivant: «RWAKABUBA, Rwandais, RWAKABUBA, Rwandais». Il se fait que l'Honorable RWAKABUBA SHINGA Cyprien est aujourd'hui Sénateur issu de la composante «Opposition Politique». Il est Tutsi, originaire de Rutshuru au Nord-Kivu, ancien député du HCR-PT lors de la Transition post-Conférence Nationale Souveraine, ancien Commissaire Politique du MPR, élu brillamment au suffrage universel en 1977, ancien Membre du Comité Central du MPR Parti-Etat de 1977 à 1990, ancien député de toutes les législatures du Parti unique 1967 à 1977, ancien Ministre Provincial de l'Education et des Finances du Kivu à l'indépendance, de 1960 à 1965, sous la première République. Il s'agit donc d'une personnalité qui, depuis 43 ans, n'a pas quitté une seule fois le paysage politique congolais, mais qui est constamment traité de Rwandais, et qui a même été expulsé du HCR-Parlement de Transition pour cause de «nationalité douteuse», en dépit d'un arrêt contraire de la Cour Suprême de Justice rendu en sa faveur en 1996.

05. Fin 1998: une manifestation de soutien à Laurent Désiré KABILA est organisée sur le Boulevard du 30 juin à Kinshasa. En tête du cortège le chanteur Pascal TABU LEY, alias ROCHEREAU et TSHALA-MWANA. Ils tirent par la corde deux chèvres qui portent des pancartes, l'une au nom de BUGERA Déo, ancien Secrétaire Général de l'AFDL et Ministre d'Etat, l'autre au nom de BIZIMA KARAHHA, Ministre des Affaires Etrangères, tous deux ralliés au Mouvement insurrectionnel RCD. Les chèvres sont sauvagement égorgées et les deux artistes s'abreuvent rituellement de leur sang frais censé être celui de deux leaders rebelles rwandophones.

06. Septembre 1996: Le Vice-Gouverneur du Sud-Kivu, sieur LWABANJI LWABOSHI Ngabo demande à toute la population Banyamulenge des plateaux d'Itombwe de descendre de leurs montagnes et de se rendre aux autorités qui les escorteront jusque chez eux au Rwanda, sous peine de se voir écraser sous les bombes des Forces Armées Zaïroises (FAZ). On connaît la suite: l'arrestation, la torture, la déportation, et le massacre de plusieurs Congolais Rwandophones dans le nord-Kivu et le sud-Kivu, pillage et fermeture des sociétés appartenant à des Rwandophones. La conséquence: campagne éclair de l'AFDL et chute de MOBUTU.

07. Août 1998: Laurent-Désiré KABILA, parti de Kigali deux ans plus tôt et installé au fauteuil de Mobutu depuis le 17 mai 1997, grâce en majeure partie au soutien militaire de l'APR et des Rwandophones Congolais, lance une campagne haineuse et génocidaire contre ses amis d'hier; génocide des Congolais Rwandophones dans plusieurs villes du pays (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Kamina, etc.) « La suite est aussi connue: riposte énergique du RCD et campagne militaire pour faire barrage au dictateur et autocrate naissant, interventions étrangères et partition de fait de la RDC, Accord de Lusaka, plan de Kampala, sous-plans de Harare, Protocole de Gaborone, Dialogue Inter-congolais avorté à Addis-Abeba, Négociations Politiques Inter-congolaises à Sun City et à Pretoria, Accord Global et Inclusif, mise en place des Institutions de la nouvelle Transition dont on pouvait penser que, grâce à l'inclusivité, elle constituerait le début d'un Nouvel Ordre Politique. Peine perdue, car manifestement, les politiciens congolais n'ont rien appris, n'ont rien retenu des leçons de l'Histoire.

08. Même un universitaire congolais - c'est un comble - tire une conclusion étonnamment arrogante de deux guerres civiles que la RDC vient de vivre et persiste à penser que les Congolais Rwandophones demeurent des congolais de seconde zone: «Les populations rwandophones du Congo (Banyarwanda) sont les premiers perdants de l'instrumentalisation de la question de la nationalité par le pouvoir de Kigali. La guerre a fait en sorte qu'il leur sera désormais plus difficile que jamais de faire accepter leur nationalité congolaise» (MABIALA MATUNDA – NGOMA, La guerre d'agression de la RDC (1996 - 2002) : Evolution, Perceptions et Perspectives, in La prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en RDC, Kinshasa, 2002, p. 26).

II. MEMOIRE COURTE ET CECITE POLITIQUE: UN PEU D'HISTOIRE DU NORD-KIVU

09. L'exclusion dont les Congolais Rwandophones continuent à être victimes ne date pas d'hier. Cela fait quarante-quatre ans que ça dure. Petit coup d'œil dans le rétroviseur de l'histoire: «Notons que la période entre 1957 et 1958 correspond à la libération et à la création des partis politiques et le poids démographique des Banyarwanda au Nord-Kivu ne passe pas inaperçu. Au cours de la session de mai 1959 du Conseil de Province, le grand-chef KALINDA demanda aux autorités coloniales du Kivu de ne pas accorder aux immigrés le droit d'être élus au suffrage universel et proposait plutôt que les conseillers Banyarwanda soient nommés par lui-même et que leur nombre soit inférieur à celui des conseillers Bahunde» (Source: Dumon, G.H., La Table Ronde Belgo-Congolaise, janvier-février 1960), p. 153).

« Du 9 au 11 octobre 1959, Albert Kalinda, fils du grand, chef André KALINDA, effectua une visite dans les groupements Washali Bafuna, Washali Mukoto et Washali Kayembe pour faire signer aux chefs coutumiers de ces groupements un document à envoyer à l'Administrateur déclarant que les Banyarwanda installés dans la région n'avaient pas le droit de voter aux prochaines élections de mai 1960 (lettre du 29 octobre 1959). Les trois chefs coutumiers de Washali Bafuna, Washali Mukoto et Washali Kayembe refusèrent de signer le document (contrairement aux notables Banyungu) en argumentant que les Banyarwanda représentent les 80% du total de leurs circonscriptions et que certains parmi eux habitent dans la région depuis plus d'un demi-siècle. Il est important de noter ici que jusqu'à la veille de l'indépendance

les arguments politiques sur base ethnique ne tiennent pas la route au Nord Kivu. La réaction administrative fut rapide. L'ordonnance législative n° 25/552 du 6 novembre 1959 reconnut aux Banyarwanda le droit d'être électeurs et éligibles aux conseils de territoire, de commune, de ville et de province» (Aloys TEGERA, Nord-Kivu: une rébellion dans une rébellion? in Regards Croisés, n° 008, Goma, mars 2003, p. 10-11).

10. «Déjà dès le 25 mars 1962, les élus Nande et Nyanga signèrent ensemble une pétition demandant la création de la Province du Nord Kivu sans que les élus Hutu et Tutsi en soient informés. Ces derniers réagirent en présentant le 11 avril 1962 une motion pour protester contre la pétition. Selon Batibuka, c'est à partir de ce moment que «les élus Nande, Hunde et Nyanga propagèrent à Léopoldville le bruit selon lequel les ethnies Hutu et Tutsi ne voulaient pas appartenir à la Province du Nord-Kivu parce qu'ils étaient mus par l'intention de se détacher du Congo et de réintégrer le Rwanda. Ces mêmes élus provoquèrent une motion de censure à l'endroit de Marcel Bisukiro, alors Ministre du Commerce Extérieur, l'accusant de n'être pas Congolais, d'avoir tenté de vendre le Parc National Albert, d'être propriétaire d'une imprimerie et de l'Hôtel Riviera à Bukavu et d'avoir constitué une société de type communiste. La motion proposait en outre de priver désormais les ethnies Hutu et Tutsi de l'exercice des droits politiques, l'effacement du nom de Bisukiro de la liste des membres formant l'équipe ministérielle et de mener une enquête au Kivu en ce qui concernait ses activités commerciales». (Source: Batibuka J., Masisi restera-t-il toujours dans la Province du Nord Kivu? Bukavu, 1963; Ngirabatware C., Héritage Colonial, Histoires des ethnies frontalières du Zaïre : le cas des Hutu et des Tutsi du Kivu du 16ème siècle à 1972; Annales Parlementaires, Chambre des Représentants, 13/4/1962 pp. 6-8).

Notons que les arguments d'exclusion sur base ethnique et le terrain politique comme lieu privilégié de la compétition économique forment le nœud du discours de nos politiques de la première heure depuis l'indépendance du Congo». (Aloys TEGERA, Nord-Kivu: une rébellion dans une rébellion ? in Regards Croisés, n° 008, Goma, mars 2003, p. 12-13).

11. «L'année 1962 marque ainsi donc un tournant malheureux pour la Province du Nord-Kivu. C'est au cours de cette année que les massacres politiques (opposants ou partisans de la nouvelle Province) commencent à revêtir un caractère ethnique d'autant plus que les opposants à la naissance de la nouvelle Province sont pour la plupart des Banyarwanda et ses partisans sont dans l'ensemble les Nande, Hunde et Nyanga. Les Banyarwanda gardent dans leur mémoire collective le lac vert (près de la localité de Mugunga, à une quinzaine de Km de Goma) comme le lieu de la mort où plusieurs d'entre eux furent tués et jetés. La guerre dite de Kanyarwanda qui se déclencha dans les semaines qui ont suivi la création de la nouvelle Province causa plusieurs victimes notamment à Mukoto dans la chefferie de Bashali Keyembe. Au plus fort de la rébellion muleliste entre 1963 -1964, il y eut chasse à l'homme en territoire de Masisi sous l'administration de Kakule Gustave et beaucoup de gens furent tués» Aloys TEGERA, Nord-Kivu : une rébellion dans une rébellion? in Regards Croisés, n° 008, Goma, mars 2003, p. 13).

N.B. Sieur KAKULE Gustave était naturellement de l'ethnie Nande et ses victimes étaient toutes des congolais rwandophones de Masisi

III. LA PARTIALITE DU MAGISTRAT SUPREME.

12. Au terme de l'Accord global et Inclusif et selon l'esprit et la lettre de la Constitution, le Président de la République est le garant de la loi fondamentale et donc le protecteur constitutionnel de l'ensemble de ses compatriotes. A partir de l'espace présidentiel, il devrait veiller à ce que tous les Congolais soient égaux devant la loi et aient droit à une égale protection de la loi (art. 19). Il devrait s'assurer que «tous les groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement République Démocratique du Congo) à l'Indépendance, doivent bénéficier de l'égalité des droits et de la protection aux termes de la loi en tant que citoyens». (art. 14).

13. Selon toutes les apparences, le Président Kabila ne semble pas s'inscrire dans cette logique. Pour preuves, il a coopté, en qualité de Vice-Président de la République issu de sa composante, M. YERODIA Abdoulaye NDOMBASI, né de mère Mukongo et de père Sénégalais, celui-là même qui s'est rendu tristement célèbre, en 1998, en traitant les Tutsi de «Vermine à éradiquer». Récemment encore, lors du 1er anniversaire de l'Accord Global et Inclusif, le 17 décembre 2003, il a récidivé en proférant des menaces publiques contre les Rwandophones Congolais. S'exprimant en Lingala, il a déclaré textuellement ceci : «Ces gens-là sont maintenant ici avec nous. Nous les tenons à l'œil et cette fois-ci ils ne nous échapperont pas». Aucun désaveu du Chef de l'Etat et, encore moins, aucune sanction. Roger NIMY, Ministre du Tourisme a été poussé hors du Gouvernement et Joseph OLENGANKOY est en passe de le suivre pour moins que cela.

14. Joseph KABILA, Président de la République, Chef de l'Etat et de la composante ex-Gouvernement de Kinshasa n'a pas, non plus, hésité à choisir pour un des Ministres représentant sa composante Sieur YAGI SITOLO, ci-devant Gouverneur de la Province Orientale qui a donné le coup d'envoi des actes de génocide commis contre les Rwandophones à Kisangani en 1998 et dans la parcelle duquel on a découvert des fosses communes.

15. Depuis août 1998, un aéronef BOEING 727 de GOMAIR, Société de navigation aérienne appartenant aux Rwandophones Congolais est séquestré à Kinshasa sur ordre de KABILA père d'abord, puis de KABILA fils: butin de guerre ont dit l'un et l'autre. Le président Joseph KABILA vient de restituer l'avion mais refuse de payer les dettes dues à l'exploitation abusive et les frais de réparation.

Le Chef de l'Etat donne à penser que la réunification du pays doit se faire à sens unique, celui qui préserve ses propres intérêts et ceux de ses proches. Où est l'impartialité qui devrait caractériser le magistrat suprême dans l'exercice de ses fonctions ?

16. Début janvier 2004, le Président Joseph KABILA nomme les membres de son Cabinet: KATUMBA MWANKE et SAMBA KAPUTO, Katangais comme lui, sont nommés respectivement Représentant Spécial Itinérant et Conseiller Spécial en matière de Sécurité. KIKAYA-bin-KARUBI et KUDURA KASONGO, tous deux originaires du Maniema, sont nommés respectivement en qualité de Secrétaire

Particulier et de Porte-parole du Chef de l'Etat. Tous les quatre ont la particularité de s'illustrer publiquement et constamment par des propos haineux contre les Congolais Rwandophones auxquels ils déniaient le droit à la nationalité congolaise. Sieur KUDURA KASONGO, sur un plateau de télévision, n'a pas hésité à dire que le RCD, c'est «Rwandais au Congo Démocratique». En les propulsant aux avant-postes de la République, le Chef de l'Etat a, sans doute, cherché à faire passer le message suivant: voici les gens qui traduisent le mieux la pensée qui correspond à la mienne par rapport à cette question de la nationalité. Dont acte.

17. Mais, le président Kabila ferait mieux de considérer cette évidence rappelée par Mgr KANYAMACHUMBI: «Qui veut bien comprendre et interpréter correctement les lois de 1972 et de 1981 sur la nationalité (congolaise) doit accepter l'évidence que les immigrés de la zone de Masisi sont apparentés aux Banyarwanda autochtones de Rutshuru, de Goma et d'une partie de Masisi, dans le Nord-Kivu, et aux Banyarwanda du haut plateau d'Itombwe dans le Sud-Kivu. Ils étaient déjà installés au Zaïre (RDC) le 30 juin 1960 dans un pays dont une partie du territoire était le lieu d'habitation et le domicile de leur ethnie. A cette date, ils ne possédaient pas de nationalité rwandaise. Car, avant l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi, aucun ressortissant de ces territoires ne jouissait d'une nationalité propre. Sur le plan international, nous étions tous membres de nos ethnies respectives et couverts par la seule nationalité belge» (Mgr P. KANYAMACHUMBI, les populations du Kivu et la loi sur la nationalité, Edition SELECT, p.1).

En effet, «depuis l'annexion du Congo à la Belgique (1908), il n'existe plus de nationalité congolaise : les ressortissants congolais ont acquis la nationalité belge, sans être citoyens» (Codes et lois de Congo Belge, 7ème édition, Léopoldville, 1954, p. 45). C'est à l'accession du pays à la souveraineté internationale, le 30 juin 1960, qu'ensemble les Congolais - Rwandophones compris - ont recouvré la nationalité congolaise d'origine.

De toute manière, «la région des Grands Lacs est la patrie commune des peuples qui l'habitent; chacun de ces peuples y a circulé de long en large et y a laissé des traces bien repérables. L'espace géographique du Kivu appartient aux peuples qui l'habitent aujourd'hui, même si les dates d'entrée diffèrent et que chacun y a son principal centre de rayonnement». (Mgr KANYAMACHUMBI, ibidem, p.3).

18. Ainsi, les zones de Beni et de Lubero sont habitées - exclusivement - par les Banande; mais ils en ont chassé toutes les autres ethnies. Par exemple, dans la Cité de BUTEMBO, une agglomération d'au moins 500.000 âmes, connue pour son activité commerciale, il est absolument impossible de trouver un seul commerce tenu par un non-Nande.

En effet, tout autre commerçant qui a tenté de s'y établir a été systématiquement boycotté et a dû fermer boutique au bout de 10 jours de mévente. Plus grave: non seulement il n'y a pas de commerçant non-Nande en pays nande, mais il n'y a, non plus, aucun habitant non-Nande, hormis les fonctionnaires de l'Etat. C'est très grave de voir toute une cité monoethnique qui ne tolère en son sein aucun corps étranger, alors que ses ressortissants pratiquent volontiers l'invasion massive ailleurs au Congo et dans les pays voisins.

19. Quant à la Ville de Goma, aux zones de Rutshuru, de Masisi, de Nyiragongo et une partie de Walikale, elles sont peuplées à 80% de Rwandophones. Les autres communautés y représentent près de 20%. Les Rwandophones représentent également près de 35 % de la population du Sud-Kivu.

Mais, ni au Nord-Kivu, ni au Sud-Kivu, les Rwandophones n'ont jamais prétendu un seul instant y vivre seuls, sans cohabitation avec les autres ethnies. Celles-ci, par contre, n'ont eu de cesse que de chercher à chasser les Rwandophones hors du Congo. D'où l'origine unilatérale de la violence dans tous les conflits interethniques qu'a connus le Kivu depuis 1962.

IV. PERSPECTIVES

20. L'Accord Global et Inclusif de Pretoria et Sun City est le produit d'un compromis historique obtenu au terme du Dialogue Inter-congolais (DIC). Il repose sur le principe du consensus entre les composantes et entités du Dialogue Inter-congolais pour la prise des décisions majeures engageant le destin du pays et de la nation, notamment les nominations aux hautes fonctions de l'administration Territoriale, de la Diplomatie, du Portefeuille de l'Etat et des Services de Sécurité.

Voilà que, sans en avoir convenu avec personne d'autre que des faucons de son entourage, Joseph Kabila vient de saisir la Cour Suprême de Justice en interprétation de la Constitution sur son pouvoir de nomination aux emplois précités. Cette haute Cour, sans tenir compte du caractère plutôt politique de la question, a pêché par juridisme irréaliste en indiquant qu'aucune concertation préalable n'était indispensable en la matière et que le Chef de l'Etat était compétent pour procéder discrétionnairement à toutes ces nominations. Dans sa ligne de mire, le Gouverneur du Nord-Kivu, objet de diabolisation permanente dans les milieux dex extrémistes anti-rwandophobes.

21. L'excipient inventé par ces ennemis de la paix pour faire avaler la pilule du limogeage programmé du Gouverneur Rwandophone SERUFULI et de sa «promotion» au Gouvernement est la nécessité de l'alternance communautaire. Faut-il rappeler ici que, hormis la parenthèse KONDE-VILA KIKANDA, dans les années 80, le Nord Kivu a toujours eu, depuis 1962, des non-Rwandophones pour Gouverneurs et surtout des Gouverneurs assassins! Il y a eu Benezeth MOLEY (1962-1964), un Hunde dont le Gouvernement Provincial est à l'origine de la guerre dite de «Kanyarwanda» (1964) au cours de laquelle des Rwandophones congolais ont été massacrés par milliers. Il y a eu Denis PALUKU (1964-1966), un Nande tristement célèbre pour avoir déversé vivants dans le Lac Vert des centaines de Tutsi coupables de leur appartenance ethnique.

Il y a eu Jean-Pierre KALUMBO MBOGHO (1991-1994), encore un Nande qui, par les massacres de NTOTO, en 1993, a donné le signal des conflits interethniques au Nord Kivu, poussé en cela par son Vice-Gouverneur Nyanga, Sieur BAMWISHO Junior. Il y a eu enfin, MOTO MUPENDA, un Kano-Rega de Walikale qui est à la base de la fuite des Rwandophones congolais vers le Rwanda courant 1996. Les camps de Kibuye et de Byumba qui les hébergent jusqu'à cette date constituent des pièces à conviction contre lui.

L'on observe, par contre, que KANYAMUHANGA, puis SERUFULI se sont illustrés dans la pacification et la cohabitation interethnique. Sous leurs mandats respectifs, aucune ethnie n'en a agressé une autre. Au contraire ont vu le jour le Barza intercommunautaire et la Commission provinciale de Pacification et de Réconciliation.

En l'occurrence, l'alternance est un faux problème qui est de nature à exacerber les démons de la division. Dans ce genre de nominations, c'est le mérite qui doit primer et non l'appartenance ethnique.

22. Pourtant, l'histoire du Continent africain en général, et celle des Grands lacs ou de l'Afrique Centrale en particulier, devraient inciter les maîtres du monde à plus de modestie et à moins de certitudes. En effet, il ne saurait y avoir de démocratie sans responsabilité. Et qu'au sein des Etats ou des peuples, cette responsabilité se mesure essentiellement à l'aune de la promotion des valeurs par essence démocratiques que sont, entre autres, la tolérance, la cohabitation pacifique, la justice, la liberté, l'égalité, le respect des droits humains, etc.

Ne voit-on donc pas qu'il y a nécessité absolue d'éduquer d'abord le corps social à la pratique de ces valeurs avant de le promouvoir au rang du corps électoral? Cela afin que les élections méritent vraiment leur nom et que la représentation populaire qui en est issue soit autre chose qu'une mascarade? Ne serait-il d'ailleurs pas pertinent de considérer que, parallèlement à la représentation populaire, il faille promouvoir la participation populaire pour donner à la démocratie tout son sens ?

23. En province du Nord-Kivu, lorsque le gouverneur Eugène Serufuli convie la population à l'auto-prise en charge, il ne vise pas autre chose. Et cela, le peuple l'a bien compris qui lui accorde toute sa confiance. A titre d'illustration: partout les bâtiments des écoles et des centres de santé sont réhabilités ou construits par la population jusqu'au niveau de la charpente. Le gouvernorat se charge de fournir les tôles pour couvrir la toiture. La population fait du cantonage sur les routes, le gouvernorat fournit les houes, les bûches, les barres à mine, etc...

Aujourd'hui, à l'exception du territoire de Walikale récemment libéré, tous les autres endroits de la province sont devenus accessibles, une performance que même le régime Mobutu n'avait jamais réalisée, alors qu'il n'était pas en guerre. Sur le plan sécuritaire, la population a bien perçu la nécessité de se prendre en charge en formant dans les villages des comités de gestion chargés de collecter des vivres pour suppléer à la ration insuffisante des militaires responsables de la sécurité. Résultat: les collines sont à nouveau intensément cultivées ou abondamment repeuplées de cheptel bovin et les marchés sont approvisionnés. Dans les seuls territoires de Masisi et de Rutshuru, on compte près de 100.000 têtes de gros bétail, alors que, voici deux ans encore, il n'y avait nulle trace de vache au Nord-Kivu, les ex-Far et les Interahamwe étant passés par là. Symbole de ce dynamisme populaire qu'on ne retrouve aujourd'hui dans aucune province de la RDC, y compris celles qui n'ont pas connu les affres de la guerre: trois chantiers dans la ville de Goma qui parlent d'eux-mêmes. D'abord, le «Campus du Lac», un bâtiment de quatre étages laissé inachevé par la colonisation et qui, à l'origine, devait abriter l'Hôpital Général de Goma. Le Gouverneur SERUFULI a repris les travaux, 43 ans après, au compte de la province pour en faire un Campus interdisciplinaire où seront hébergés plusieurs

établissements d'enseignement supérieur et universitaire de la ville qui l'avaient anarchiquement «squatté» et y enseignaient dans des conditions totalement insupportables.

Ensuite, il y a la reconstruction du marché des Virunga enseveli par l'éruption volcanique du Nyiragongo, le 17 Janvier 2002. Enfin, il y a la réhabilitation du stade des Volcans, abandonné depuis une dizaine d'années et malencontreusement transformé en une gigantesque décharge de la ville. Sur ces trois chantiers majeurs, les travaux sont en voie d'achèvement sans aucune contribution du gouvernement central.

24. CONCLUSION.

Les compatriotes qui pensent encore que les Rwandophones du Kivu sont des «sous-Congolais» se trompent. Les Rwandophones congolais refusent de se laisser prendre à ce jeu et souhaitent que les autres Congolais patriotes, soucieux de l'unité de leur pays dans la diversité de ses cultures adoptent la même attitude. Quoi qu'il en soit, ils ont à présent suffisamment d'expérience pour pouvoir se défendre tous seuls par toutes les voies de droit. Ils veilleront désormais à ce que rien ne vienne troubler leur quiétude ou leur détermination à se développer grâce à leur travail acharné dans tous les domaines. Ils n'accepteront jamais que quiconque cherche à les déstabiliser ou à mettre en péril leur sécurité collective».

Les seuls signaux forts qui puissent les rassurer sont de quatre ordres:

Une prise de position claire et nette du Chef de l'Etat quant à la manière dont personnellement, il entend s'assurer que les Congolais Rwandophones ont les mêmes droits et devoirs que les autres Congolais et ont droit à une égale protection de la loi. Bien entendu, la conséquence en sera la mise à l'écart des faucons de son entourage et la sanction de tout discours exclusif, raciste et divisionniste.

Un fonctionnement de l'espace présidentiel conforme à l'esprit et à la lettre de l'Accord global et inclusif de Sun City, en ce que celui-ci repose sur la prise de décision consensuelle entre les composantes et entités du Dialogue inter-congolais.

Le vote par le Parlement d'une loi organique instaurant une forte décentralisation territoriale, prélude au processus fédéraliste, qui se manifestera dans la répartition des ressources et des compétences entre le Gouvernement Central et les Entités Territoriales Décentralisées. Ce vote dotera le pays d'un mécanisme institutionnel en vue de créer, dans le temps nécessaire, les conditions d'un scrutin sérieux et crédible. . La gestion sage et prudente du dossier des nominations aux postes de Gouverneurs de Province, d'Ambassadeurs, de PDG et de Responsables de la sécurité nationale, mais aussi de celui du déploiement des officiers supérieurs et des unités sous leurs ordres.

25. Nous ajouterons qu'ils sont finis les temps où, à cause de la question sur la nationalité, il nous était forgé pour destin celui de raser les murs, de nourrir des rois fainéants ou des fonctionnaires improductifs et corrompus, de tendre le cou au bourreau pour que les têtes roulent. Tout cela c'est fini, définitivement fini !

A bon entendeur, salut !

Les représentants de la communauté congolaise rwandophone du Nord Kivu :

NZITATIRA FELICIEN et FRANCOIS GACHAHA